



La Main Tendue a.s.b.l Angela

Reconnu d'utilité publique suivant arrêté grand-ducal du 20 juillet 2017

Rapport d'activité 2020



☎ 20.60.04.65

☎ 20.60.04.66

📞 691.309.127

✉ info@lamaintendue.lu

✉ 8, Rue de l'Eglise L-4732 Pétange

BCEE n° LU82 0019 2155 4419 6000

N°R.C.S. F1255

Agréée par : le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

WWW.LAMAINTENDUE.LU

Sommaire

A. Note de la Présidente	3
B. Coordonnées.....	4
C. Historique	5
D. Structure organisationnelle	6
1. Centre psycho-socio-éducatif	9
2.1 Le centre psycho-socio-éducatif se décline en quatre services.....	10
1.1.1 Service psycho-socio-éducatif en famille	11
1.1.2 Service de consultation psychologique.....	15
1.1.3 Service de logements encadrés en milieu ouvert (SLEMO).....	18
1.1.4 Service des logements encadrés	20
E. Projet pour 2021	21

A. Note de la Présidente

Cette année 2020 marquée par la crise liée à la pandémie du COVID-19 a eu un impact très fort sur l'ensemble des activités humaines.

Face à cette épreuve d'envergure mondiale, l'Association a su compter sur ses équipes, salariés et bénévoles.

Ceux-ci se sont mobilisés et adaptés malgré des contraintes sanitaires et organisationnelles difficiles, et ce afin de répondre aux besoins et attentes respectifs de chaque service, de chaque personne.

La crise nous a amené à reconsidérer nos priorités.

Ainsi, nous remercions pour leur réel engagement, chaque membre du personnel, chaque bénévole, les administrateurs et les membres du Comité, notre Directrice, toutes ces personnes dont nous avons la chance de pouvoir compter au sein de l'Association.

Depuis sa création en 2005, l'Association n'a cessé de déployer tous ses efforts au profit des plus démunis et de toute personne en détresse. La situation actuelle a malheureusement renforcé leurs besoins.

Et même si nous ne mesurons pas encore l'ampleur totale de cette crise, je suis fière de pouvoir dire que l'Association a su faire preuve d'adaptation et d'efficacité, et qu'elle mettra tout en œuvre pour poursuivre ses objectifs dans le respect de ses valeurs, dont les principales restent l'humanité et l'empathie.

2021 ne va pas manquer d'énergie, et nos actions témoigneront de notre volonté de mobiliser le plus grand nombre autour de notre cause

La présidente
Angela BARTOLETTI

B. Coordonnées



La Main Tendue a.s.b.l. Angela

Centre psycho-socio-éducatif

Bureau : 20, rue de l'Eglise

L-4732 Pétange

Tél. : +352 26 50 23 39

Mobile : +352 691 309 127

Fax : +352 26 50 23 49

E-mail : info@lamaintendue.lu

Horaires :

Lundi – vendredi : 8h30 – 12h00

13h00 – 17h00

Après 17h00 : sur rendez-vous



www.lamaintendue.lu



[La Main Tendue a.s.b.l. Angela](#)

C. Historique

Fondée en 2005, « La Main Tendue » a.s.b.l. Angela regroupe un centre d'écoute, de soutien et d'inclusion sociale et un centre psycho-socio-éducatif.

A l'origine, l'objectif de l'association était d'offrir un cadre accueillant, où les personnes en besoin pouvaient venir parler librement de leurs difficultés personnelles, dans le but de trouver ainsi, des solutions concrètes et réalisables.

L'association se voulait, avant tout, un centre d'écoute, de soutien et d'inclusion sociale, tout en s'engageant dans l'aide à la personne contre tout acte de violence, qu'il soit d'ordre physique, psychique ou sexuel. Durant les premières années, l'association a réalisé sa mission essentiellement grâce à un bénévolat fort qui, à tout moment, faisait preuve d'un engagement et d'une disponibilité exemplaire. Aujourd'hui encore, celui-ci reste un des piliers forts qui contribue par sa présence à l'accomplissement d'une partie des activités de l'association. En parallèle au centre d'écoute, de soutien et d'inclusion sociale, peu à peu, sont venus se greffer divers champs d'activités tel que le service psycho-socio-éducatif, le service psychologique ainsi que les services de logements encadrés.

Le soutien des partenaires financiers nous a donné l'opportunité d'engager les premiers salarié(e)s au sein de notre équipe en 2008 avec le souci de répondre au mieux aux différentes missions de l'association.

Les agréments ministériels qui nous ont été accordés depuis 2009 par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ainsi que le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse ont contribué à une véritable fiabilité statutaire de notre association. Les agréments délivrés couvrent la consultation thérapeutique, la formation, le conseil socio-familial, le service d'aide, de conseil et d'assistance pour adultes, l'accueil de jeunes et d'adultes en difficultés.

De plus, notre précieuse et étroite collaboration avec les différents acteurs sociaux locaux, régionaux et nationaux (assistants sociaux, SCAS, SPOS, inspecteurs et professeurs de différentes structures d'enseignement, responsables des Maisons Relais, etc) renforce notre position dans le paysage socio-éducatif.

Enfin, c'est par arrêté grand-ducal du 20 juillet 2017, que « La Main Tendue » a.s.b.l. Angela a obtenu la reconnaissance d'utilité publique pour son centre d'écoute, de soutien et d'inclusion sociale, gage de sérieux, fiabilité et de crédibilité indispensable au bon développement de la structure.

Les ressources de l'association sont de natures diverses et concourent toutes à la réalisation de son objet social : « Venir en aide aux personnes victimes de violences ».

D. Structure organisationnelle

Face à une demande plus accrue, l'association a mis en place un système structuré permettant une flexibilité pour mieux répondre et pouvoir réagir plus rapidement aux demandes pour lesquelles elle est sollicitée. Cela nous donne l'opportunité d'être encore plus proactifs et flexibles.

L'assemblée de l'association a élu en son sein les membres suivants qui représentent le conseil d'administration :

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| • Mme Angela Bartoletti | Présidente |
| • Mme Audrey Hayard | Vice-présidente |
| • Mme Paola Tomassini | Secrétaire |
| • Mme Marie-Alix Schumacher | Secrétaire |
| • Mme Rosa Thill | Trésorière |

Le conseil d'administration a désigné en tant que Directrice de l'Association :

- Mme Jamila Khelili

Les activités de l'Association « La main tendue a.s.b.l. Angela » se concentrent autour de deux pôles autonomes :

- **Un centre d'écoute, de soutien et d'inclusion sociale avec les services associés :**

Service d'accueil et de soutien
Service sensibilisation
Service socio-culturel

- **Un centre psycho-socio-éducatif avec les services associés :**

Service psycho-socio-éducatif en famille
Service de consultations psychologiques
Service de logement encadré en milieu ouvert (SLEMO)
Service de logements encadrés

Pour garantir les prestations de ces deux centres, l'effectif salarial a été composé en 2020 de la façon suivante :

Effectif du centre psycho-socio-éducatif :

Service socio-éducatif :

- Cinq éducateurs gradués (ETP : 3,9)
- Trois éducateurs diplômés (ETP : 2,35)

Service psychologique :

- cinq psychologues (ETP : 2,875)

Service Slemo et Logements encadrés :

- Trois éducateurs gradués (ETP : 2,875)

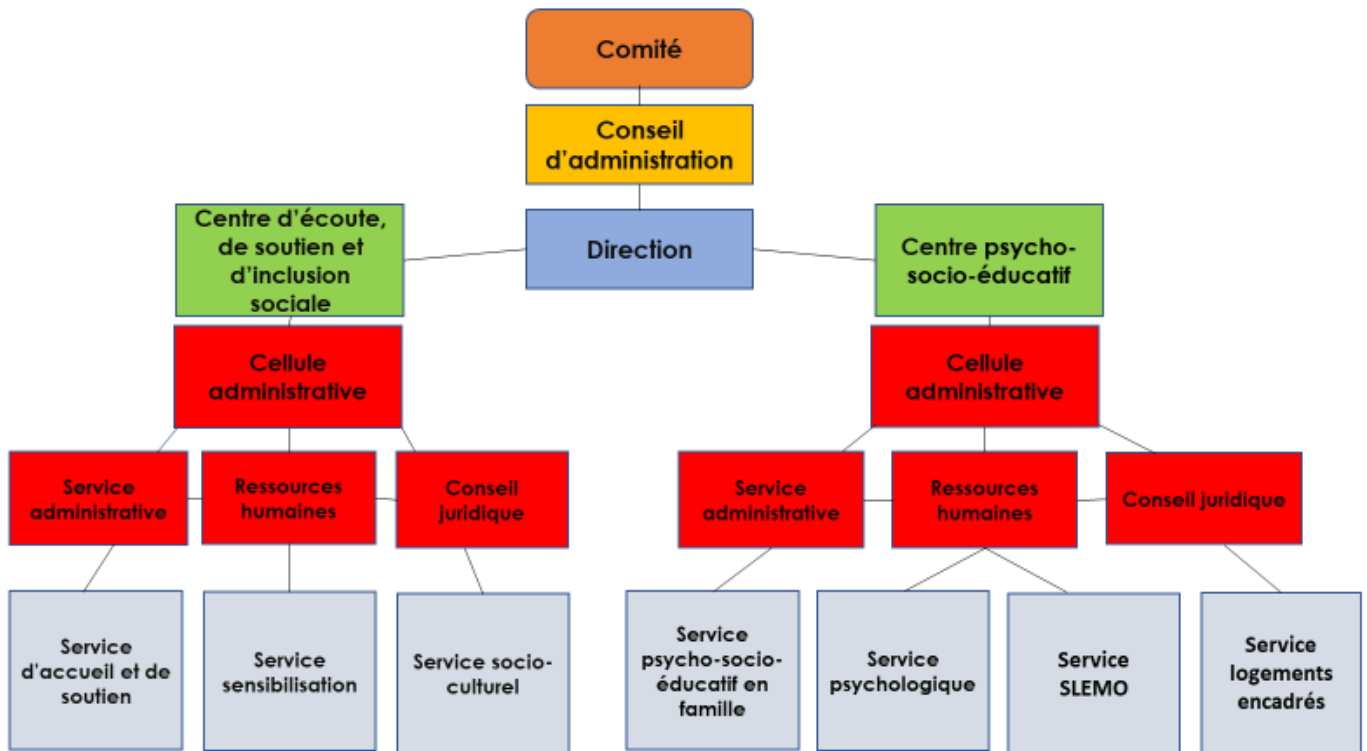
Service administratif et technique :

- Une chargée des ressources humaines (ETP : 0,89) :
- Un apprenti en secrétariat (ETP : 0,60)
- Deux employées en ATI (ETP : 1)

Effectif du centre d'écoute, de soutien et d'inclusion social

- Deux éducatrices diplômées (ETP : 1,125)
- Une psychologue (ETP : 0,25)
- Une chargée des ressources humaines (ETP : 0,075)
- Cinq employés ATI (ETP : 2,58)

Organigramme de l'a.s.b.l. La Main Tendue Angela 2020



1. Centre psycho-socio-éducatif

2.1 Le centre psycho-socio-éducatif se décline en quatre services suivants :

- 2.1.1 Service psycho-socio-éducatif en famille**
- 2.1.2 Service de consultations psychologiques**
- 2.1.3 Service de logements encadrés en milieu ouvert (SLEMO)**
- 2.1.4 Service de logements encadrés**

2.1.1 Service socio-éducatif en famille

5034,25 heures de suivis éducatifs en famille en 2020 (heures de déplacement compris)

Il s'agit d'une assistance psychique, sociale et éducative en famille dans le cadre de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. Cette aide ambulatoire permet de soutenir tout mineur résident au Grand - Duché de Luxembourg ainsi que les membres de sa famille qui seraient confrontés à des difficultés relationnelles et/ou éducatives. Cet accompagnement se fait principalement en milieu familial. La demande peut être volontaire, sur initiative de la famille, respectivement sur demande d'un professionnel, ou encore contraignante lorsqu'elle est à l'initiative du Tribunal de la Jeunesse en vue de protéger le bon développement de l'enfant (loi du 10 août 1992 relative à la Protection de la Jeunesse).

Ces suivis sont enrichissants ; d'une part, parce que la réussite des objectifs fixés avec la famille dépend des ressources intrinsèques de chaque famille ; d'autre part, car ils amènent la famille/la personne à être l'acteur de ses propres changements et de sa propre évolution.

Ces suivis sont adaptés en fonction des besoins. Leur durée varie d'une à cinq heures par semaine, selon les objectifs à atteindre. Ils permettent de tracer un portrait des comportements et des compétences de l'enfant et/ou de la famille afin de développer un projet individualisé

Notre rôle est d'offrir :

- Une assistance psychique, sociale et éducative de l'enfant et de sa famille
- Un soutien aux familles dans leurs réponses aux besoins éducatifs et relationnels au profit de leurs enfants
- Un lieu d'écoute et d'échange (mise en évidence des aptitudes et des compétences de la personne)
- Un travail en réseau pour soutenir la progression
- Un projet d'intervention basé sur des objectifs définis en commun
- Des réponses adaptées à la demande
- Une adaptation progressive au milieu de référence

Chiffre clé en 2020

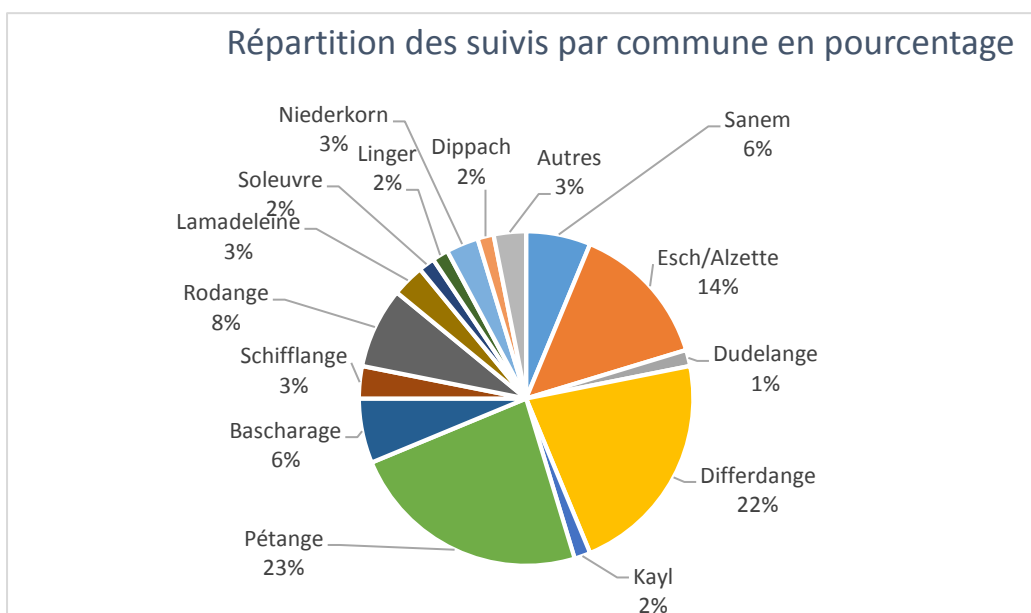
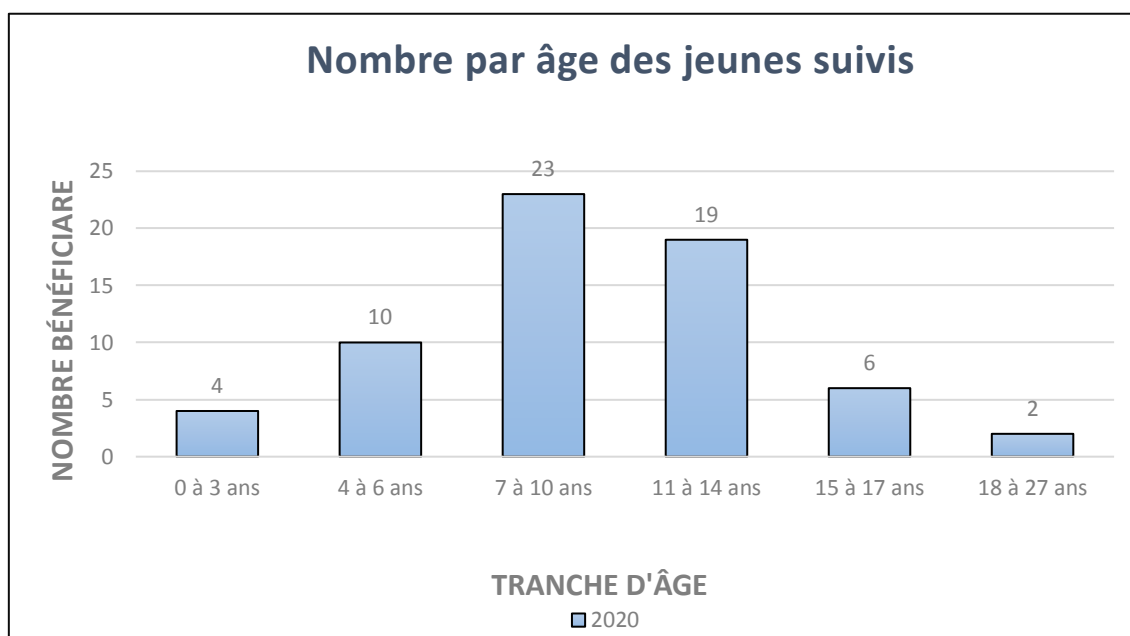
185

 Jeunes suivis en

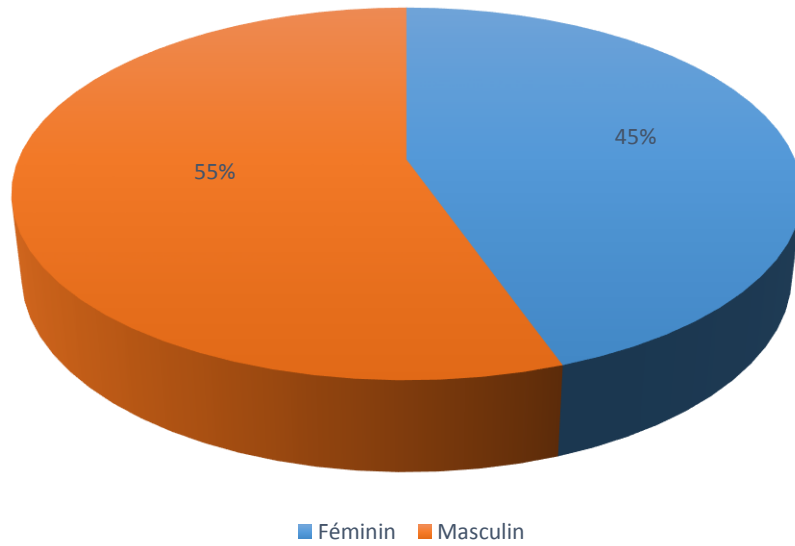
2020, 116 du sexe masculin et 69 du sexe féminin (suivis éducatifs et psychologiques)

5034,25 heures de suivis socio-éducatif en 2020

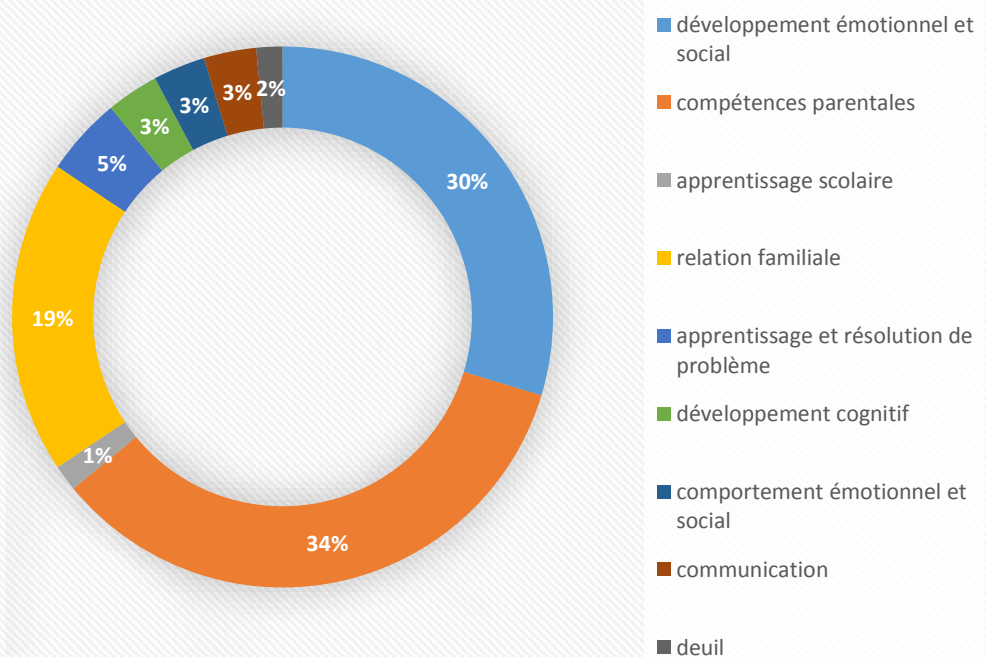
AGE DES JEUNES



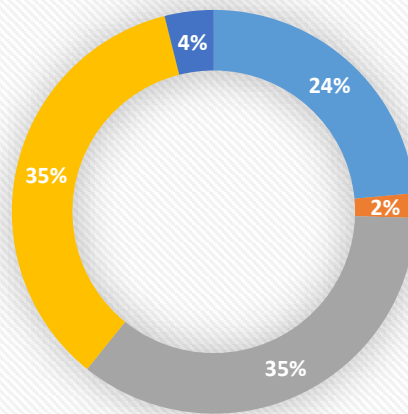
Sexe des jeunes suivis



Problématiques des jeunes suivis



Situation familiale



■ Marié ■ Célibataire ■ Divorcé ■ Séparé ■ Monoparentale

2.1.2 Service de consultation psychologique

1926,5 heures de suivis psychologiques en 2020

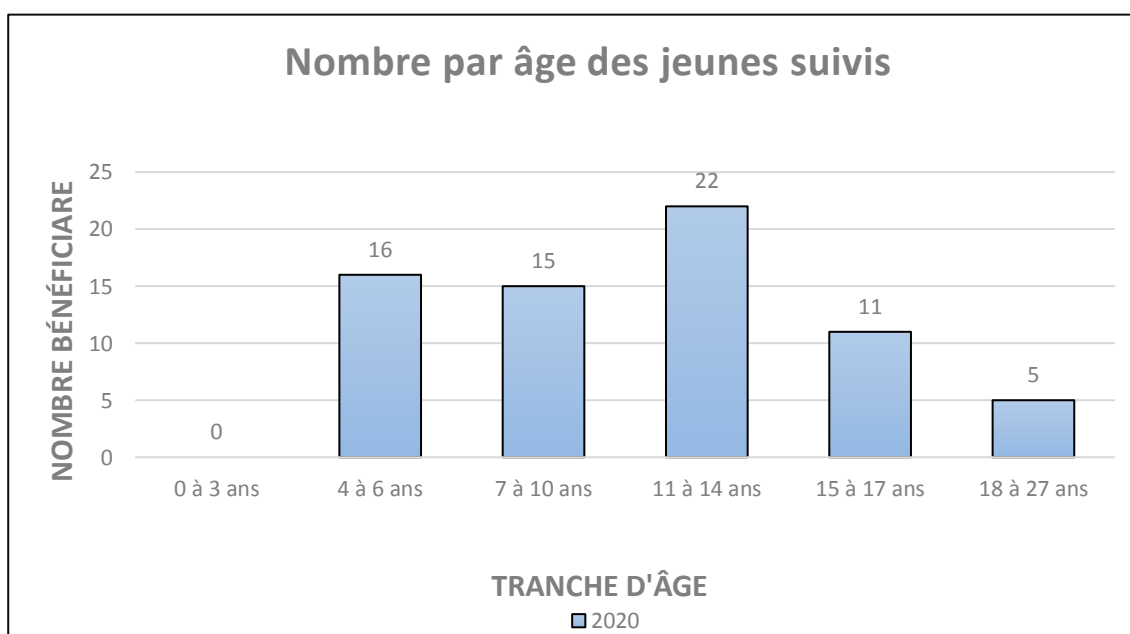
L'association propose un suivi psychologique ambulatoire aux enfants et jeunes adultes en demande d'aide dans le but de favoriser leur bien-être psychique (ceci dans le cadre de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. Cette demande peut être volontaire, sur initiative de la famille, respectivement sur demande d'un professionnel, ou encore imposé par le Tribunal (loi du 10 août 1992 relative à la Protection de la Jeunesse).

Objectifs

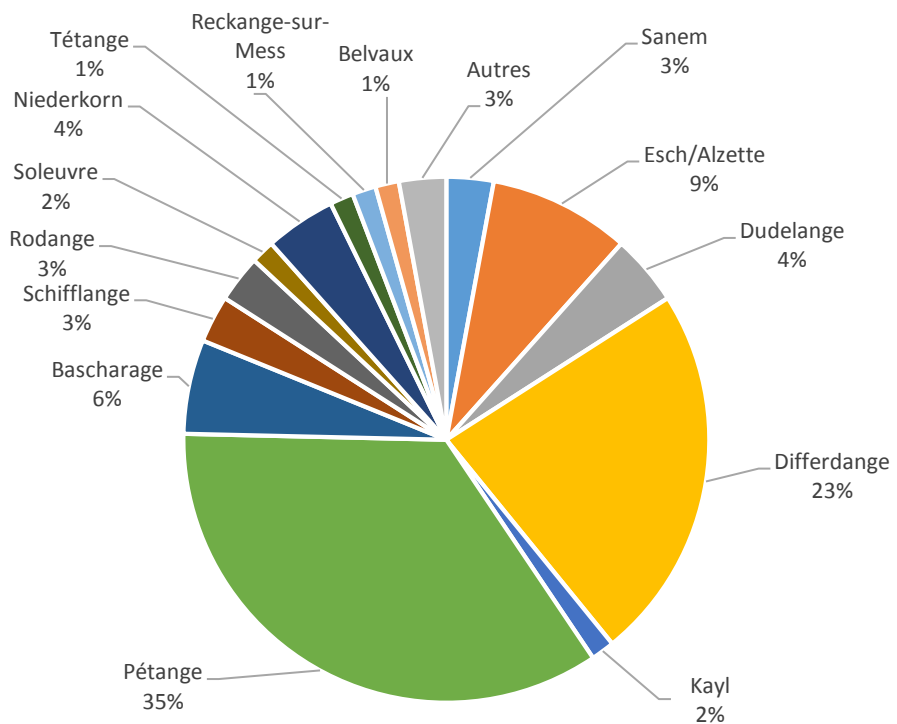
- prévenir dans la mesure du possible les troubles du comportement, les troubles de la personnalité et les troubles relationnels et socio-affectifs auprès des enfants et jeunes adultes ;
- offrir les meilleures chances de développement à l'enfant et au jeune adulte, lui permettant de développer ses compétences et ses sentiments de valeurs propres, ainsi qu'une image de soi réaliste et positive ;
- atténuer les répercussions de troubles du comportement, troubles de la personnalité et des troubles relationnels et socio-affectifs sur la participation et l'inclusion sociale des enfants et jeunes adultes ;
- répondre aux besoins d'information, de guidance et de soutien des familles, par rapport à la situation et au développement de l'enfant.

Population cible

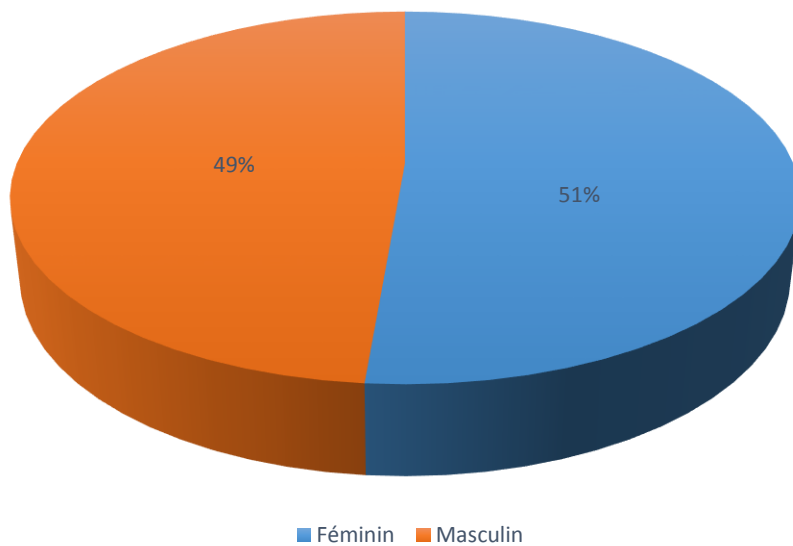
Enfants, jeunes adultes, présentant des troubles du comportement, des troubles de la personnalité et des troubles relationnels ou socio-affectifs.



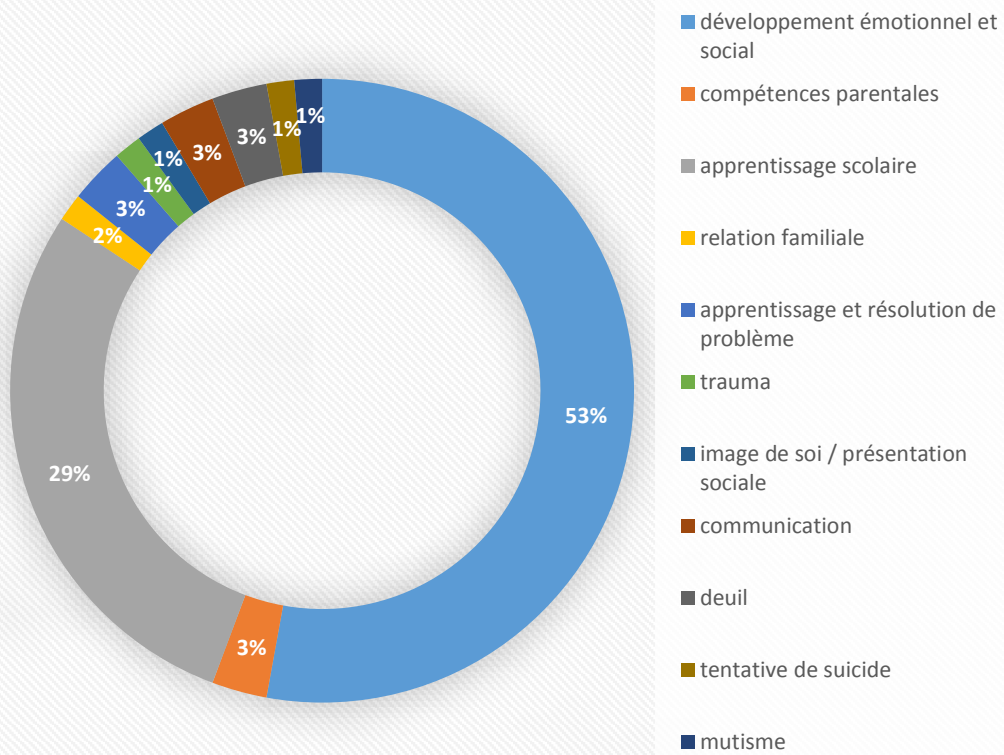
Répartition des suivis par commune en pourcentage



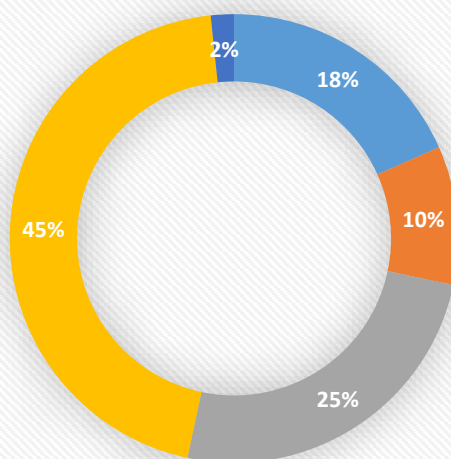
Sexe des jeunes suivis



Problématiques des jeunes suivis



Situation familiale



■ Marié ■ Célibataire ■ Divorcé ■ Séparé ■ Monoparentale

2.1.3 Service de logements encadrés en milieu ouvert (SLEMO)

Il s'agit d'une assistance psychique, sociale et éducative de jeunes adultes (de 18 à 27 ans) en situation de détresse (article 11 de loi AEF du 16 décembre 2008 forfait 8.2)

1392,85 heures d'encadrement en 2020, dont 311 heures de déplacement.

Population cible

Jeunes de 18 ans à 27 ans qui sont capables d'organiser leur vie quotidienne dans un régime d'autonomie partielle.

Capacité d'accueil

4 chambres : 2 jeunes femmes et 2 jeunes hommes

Objectifs

- accueillir des jeunes en conformité avec un projet d'autonomisation (PA) validé par l'ONE (office nationale de l'enfance), pour une durée limitée dans un cadre de vie structuré et structurant, adapté à leurs besoins ;
- accompagner, pendant la période de cet accueil, le développement de ces jeunes personnes et soutenir plus particulièrement le développement de leurs compétences sociales et relationnelles, ainsi que leurs ressources émotionnelles et socio-affectives.

Mise en œuvre

- le projet d'autonomisation est une forme particulière de projet d'intervention qui marque le passage à l'âge adulte et qui veillera à décliner les trois dimensions suivantes : le logement en indépendance, le travail et/ou les études et les relations familiales et affectives ;
- l'activité, les objectifs et l'intensité varient en fonction de l'âge, des besoins et de l'autonomie du jeune.

(Source : <http://www.men.public.lu/fr/enfance-jeunesse/one/03-aides-proposees/01-acc-soc-edu-jour-nuit/index.html>)

L'importance du logement dans le processus d'accès à l'autonomie des jeunes en détresse

L'hébergement temporaire qui est proposé constitue une première étape dans le parcours d'insertion des jeunes. Il doit leur permettre de surmonter un moment particulièrement difficile, une rupture dans leur environnement social et familial et d'élaborer ou de poursuivre leur projet d'insertion.

Notre rôle :

- Offrir une aide temporaire au logement
- Donner les moyens au jeune adulte d'appivoiser son monde intérieur et gérer la relation monde interne/monde externe
- Favoriser la prise de conscience par le jeune adulte de ses capacités et de ses limites
- Gérer les périodes de crise
- Permettre une intégration psychosociale progressive
- Faciliter une insertion dans la vie en proposant un accompagnement concret basé sur un projet de vie individuel
- Être un lieu-relais pour le jeune adulte et son entourage.

Les principes :

- Le respect de la dignité humaine
- Le respect du droit à la vie personnelle, à l'intimité et à la sûreté
- La promotion de la personne
- Le positionnement de la personne au cœur de son projet
- L'adoption du principe de « non-abandon »
- Le travail en équipe
- Le respect d'un cadre déontologique

2.1.3 Service des logements encadrés

Ce service a été développé, en 2012, notamment pour résoudre les problèmes de logement des jeunes adultes de 18 à 27 ans en situation difficile, voire précaire (rupture sociale et/ou familiale).

Le projet est subventionné par le Ministère de la Famille. L'association bénéficie également d'une convention de mise à disposition de quatre logements par l'Administration communale de Pétange.

Dans ce cadre, l'association assure la gestion des logements en question au bénéfice de jeunes en difficulté pour une durée déterminée. Un suivi psycho-socio-éducatif, ainsi qu'un accompagnement individuel adapté aux besoins et au projet de vie de chaque bénéficiaire d'un logement dit « encadré » est également mis en place.

Dans le cadre de l'accompagnement individuel mis en place, le jeune adulte va être orienté, guidé et soutenu de façon à atteindre ses objectifs et/ou son projet de vie.

Ainsi, l'association sert de tremplin et favorise la réinsertion de ces jeunes adultes en difficulté dans un milieu social et familial perturbé.

Généralités de la population cible en 2020

Nom du service / Organisme gestionnaire	Nombre de personnes encadrées	Adultes		Mineurs	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
La Main Tendue ASBL Angela	4	2	2	1	

Tranche d'âge de la population cible

Âge	Hommes	Femmes	Total
< 18	1	0	1
18 – 25	2	2	4
26 – 30			
31 – 40			
41 – 50			
51 – 60			
61 - 70			
71 – 80			
+ 80			
Inconnu			

Nationalité de la population cible

Nationalité	Hommes	Femmes	Total
Luxembourgeoise	3 (dont 1 mineur)	2	5

Durée de séjour

Nom du service/Organisme gestionnaire	Durée du séjour	Total : Nombre de clients différents	Hommes	Femmes
La Main Tendue ASBL Angela	1 - 3 jours			
	4 - 7 jours			
	1 - 2 semaines			
	2 semaines à 1 mois			
	1 mois à 3 mois			
	3 mois à 6 mois			
	6 mois à 12 mois			
	12 mois à 24 mois		4	2
Plus de 24 mois				

Projet pour 2021

- Trouver une seconde maison pour développer le projet Slemo

